

qu'un corps administratif. Il décide des questions d'éligibilité, du degré d'invalidité et constitue la seule autorité compétente à accorder ou refuser une pension. Le ministère paye la pension accordée par le bureau, arrange la routine des examens médicaux des pensionnaires et des aspirants pensionnaires et est responsable en général du travail administratif apporté par la mise en vigueur des décisions du bureau et en recueillant et collectionnant les preuves relatives à l'octroi des pensions. Aucun article de la loi n'est appliqué par le bureau et le ministère collectivement.

3. Le degré d'invalidité donnant droit à une pension est déterminé par les examinateurs médicaux et les spécialistes employés par le département et qui ont été spécialement préparés à leur travail d'évaluation par les conseillers médicaux du bureau des commissaires des pensions. Ils examinent les individus demandant des pensions et expriment des avis touchant le degré d'invalidité. Les conseillers médicaux passent en revue ces avis et les soumettent au bureau qui approuve, rejette ou modifie ces avis comme bon lui semble. Le département est responsable de l'exactitude et du caractère complet des rapports et examens médicaux présentés au bureau et des rapports d'enquête préparés par les fonctionnaires du ministère pour renseigner le bureau.

4. Le service de traitement du département suggère les dates des examens médicaux et le bureau approuve ou modifie ces suggestions. Dans certaines circonstances, le bureau demande des examens spéciaux à d'autres dates que celles des revues.

5. Voir la réponse au n° 1.

6. Oui.

L'INDUSTRIE BOVINE AU CANADA

M. ALLAN demande:

1. Le Gouvernement sait-il que l'industrie bovine est en état précaire au Canada?
2. Le Gouvernement prévoit-il une amélioration prochaine?
3. Pourquoi l'exportation du bœuf en Grande-Bretagne a-t-elle diminué depuis quinze mois?
4. Le Gouvernement fait-il quelque chose pour pallier à la situation?
5. Combien de bestiaux a-t-on exportés aux Etats-Unis en 1926?
6. Combien en a-t-on exporté en Grande-Bretagne en 1926?
7. Le Gouvernement sait-il que le tarif maritime a été réduit à \$15 sur le bétail, et dans ce cas, le tarif sera-t-il en vigueur l'été prochain entre Montréal, Québec et les pays transatlantiques.

Par l'honorable M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Le prix moyen des bestiaux de toutes sortes vendus en 1926 a été plus élevé que

celui des quatre années précédentes et, depuis 1922, le marché a indiqué une tendance vers la hausse. La valeur totale des bestiaux vendus aux marchés publics en 1926 a dépassé 47 millions et demi, comparativement à 43 millions en 1925; 37 millions en 1924; 36 millions en 1923 et 37 millions en 1922. Les éleveurs en général ont regardé l'année 1925 comme la meilleure depuis vingt-cinq ans. Sur la plupart des marchés du Canada les prix payés pour les diverses catégories d'animaux ont dépassé ceux des bestiaux vendus en 1925.

2. Au cours de l'année actuelle, le marché pour les bestiaux de bonne catégorie et aussi celui des bestiaux ordinaires a été, soit très porté vers la hausse, soit très ferme.

3. L'écart de prix entre le marché britannique et le marché canadien a été trop faible pour permettre beaucoup d'exportation. La cause de ce faible écart a été le mauvais état du marché anglais attribuable à un fléchissement dans le domaine industriel, par opposition aux prix relativement plus fermes obtenus au Canada où ces produits sont très recherchés pour la consommation domestique et où la situation industrielle s'améliore d'une façon soutenue.

4. Le Gouvernement ne peut rien faire, quant à l'état des bestiaux d'Angleterre et la situation dans le commerce de la viande.

5. En 1926, le Canada a exporté aux Etats-Unis, 92,962 têtes de bestiaux.

6. En 1926, le Canada a exporté en Grande-Bretagne 79,985 têtes de bestiaux.

7. Oui. Lorsque l'on annonça cette réduction, il fut entendu qu'elle s'appliquait aux exportations effectuées par la voie de ports d'hiver. Nous n'avons pas été informés si ce tarif sera également d'application aux exportations d'été.

LA PRODUCTION DU MIEL

M. HEPBURN demande:

1. Quelle est la production annuelle du miel au Canada?
2. Produit-on le miel en quantité ailleurs que dans Québec et l'Ontario?
3. A-t-on exporté du miel depuis quelques années?
4. Dans l'affirmative, sur quels pays?
5. Comment se compare le miel canadien avec le miel étranger quant *a* à la couleur, *b* au goût, *c* en densité ou corps?
6. Le département fédéral de l'Agriculture classe-t-il le miel *a* pour l'exportation et *b* pour le marché domestique?
7. Que fait le département fédéral de l'Agriculture pour donner de l'essor à l'industrie du miel au Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. En 1925, la production a été de 21 millions de livres; en 1926, le rendement était légèrement inférieur à ce chiffre.